

ATIONS UNIES
ONSEIL
E SECURITE



Distr.
GENERALE

S/11057/Add.364
18 mars 1974

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

Rapport supplémentaire sur l'application du cessez-le-feu
au Moyen-Orient

Les renseignements ci-après ont été reçus du chef d'état-major par intérim l'ONUST en ce qui concerne la situation dans le secteur Israël-Liban le 18 mars 1974 :

Rapports sur les activités terrestres :

- a) PO Hin 1/ : Entre 6 h 45 2/ et 15 h 40 des membres des forces israéliennes, sur un véhicule blindé de transport de troupe, ont réoccupé la position située au point 1799-2788 (coordonnées approximatives) près du poteau-frontière 11. Entre 17 h 8 et 17 h 14 tir d'artillerie par les forces israéliennes à travers la ligne de démarcation de l'armistice (confirmé par le PO Ras).
- b) PO Mar : Entre 7 h 40 et 16 h 15 des membres des forces israéliennes ont réoccupé la position située au point 2004-2904 (coordonnées approximatives) à l'ouest du poteau-frontière 33.
- c) PO Ras : Entre 8 h 5 et 15 h 49 des membres des forces israéliennes ont occupé la position située au point 1907-2749 au nord du poteau-frontière 19.

Plaintes des parties :

Des plaintes ont été reçues du Liban selon lesquelles :

- a) Le 15 mars entre 16 h 30 et 16 h 50 des obus d'artillerie provenant du territoire d'Israël seraient tombés à proximité de Rachaiya El Foukhar (point 2127-3065 (coordonnées approximatives) 7. Des dégâts matériels ont été signalés.
- b) Le 16 mars entre 12 h 30 et 17 h 15 des obus d'artillerie provenant du territoire israélien seraient tombés à proximité de Yaroun (point 1897-2761 (coordonnées approximatives) 7. Des dégâts matériels ont été signalés.

La plainte b) a été confirmée par les observateurs de l'ONU seulement en ce qui concerne la période de 17 h 8 à 17 h 14 (voir par. 1 a) ci-dessus). La plainte a) n'a pas été confirmée.

1/ L'emplacement des postes d'observation est indiqué dans le document S/11057.

2/ Toutes les heures indiquées sont exprimées en Temps universel (TU).